

Convention

MICHELIN Aide à la Recherche et au Développement

* * * *

Entre

La société SIMOREP & Cie – Groupe Michelin, au capital de 93 604 906 €, domiciliée rue de la Parqueyre, 33530 Bassens, représentée par , ci-après dénommée le bénéficiaire,

D'une part,

et

la Régie du Service Public de l'Eau Industrielle de la Communauté urbaine de Bordeaux, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0169 en date du 22 février 2008,

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La société SIMOREP MICHELIN est alimentée en Eau Industrielle par un système mis en place par la Communauté urbaine de Bordeaux. Une convention en date du 12/12/2003 a régi les rapports entre le Service de l'Eau Industrielle et la société SIMOREP MICHELIN.

Depuis cette date, afin de pouvoir utiliser l'eau industrielle, la société SIMOREP MICHELIN a réalisé une installation de traitement qui présente cependant des difficultés de mise au point.

Dans la perspective de permettre à la société d'utiliser l'eau industrielle dans les meilleures conditions et ainsi remplir les objectifs prévus dans le contrat d'abonnement, la société SIMOREP MICHELIN doit pouvoir utiliser son installation de manière optimale. Pour ce faire, il apparaît utile que la société dispose d'un dispositif mieux adapté, répondant à ses besoins en terme de qualité et aux impératifs du service public de l'eau industrielle. De ce fait, cette dernière a souhaité que le gestionnaire de l'usine de l'eau industrielle fasse une expertise de son installation pour en améliorer le fonctionnement et a sollicité une participation de la Communauté urbaine de Bordeaux. Une proposition d'étude a ainsi été faite dans ce sens par Véolia Eau.

Article 2 : Montant des investissements

Le projet visé à l'article 1 se décompose ainsi :

Désignation des prestations	Dépenses
Analyse des filtres à cartouches existantes	800 €
Fourniture et pose du pilote de filtration	1200 €
Réalisation d'une campagne	500 €

d'essais	
Analyse des cartouches du pilote	800 €
Diagnostic des chaînes de déminéralisation	1 600 €
Analyse des résines	350 €
Analyse des dépôts	350 €
Total	5 600 €

Cependant, les résultats obtenus à l'issue de la première étude pourront, le cas échéant, nécessiter un complément d'investigations dont le montant pourra s'élever à 4 400 € HT.

Article 3 : Financement du projet

Le plan prévisionnel de financement du projet global sur la période 2007/2010 est le suivant :

	Tranche ferme en € HT	Tranche optionnelle en € HT	Total en € HT
MICHELIN	2 800 €	2 200 €	5 000 €
Communauté urbaine de Bordeaux	2 800 €	2 200 €	5 000 €
TOTAL	5 600 €	4 400 €	10 000 €

Article 4 : Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau Industrielle a décidé lors de sa réunion du 4 décembre 2007 de participer à hauteur de 50 % aux dépenses HT engagées dans cette étude, déduction faite des différentes aides accordées, tant en ce qui concerne la tranche ferme que l'éventuelle tranche conditionnelle, mais ne pourra pas excéder 5 000 €.

Article 5 : Modalités de paiement

Le montant de cette participation communautaire sera versé sur présentation d'un justificatif, fourni par la société SIMOREP MICHELIN.

Si le montant final des investissements, assiette de la présente participation, tel qu'il apparaît lors du décompte définitif, s'avérerait inférieur à l'estimation initiale, la participation serait réduite au prorata du coût réel des dépenses et le paiement serait réduit en conséquence.

Fait à Bordeaux, le

Pour la société Simorep Michelin
Le Directeur,

Pour la Régie du Service Public de l'Eau Industrielle
de la Communauté urbaine de Bordeaux
Le Président

M. Vincent FELTESSE